

Alcohol and Gaming  
Commission of Ontario

Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East  
Suite 200  
Toronto (Ontario) M2N 0A4

90, avenue Sheppard Est  
Bureau 200  
Toronto (Ontario) M2N 0A4



Ontario

Tel./Tél. : (416) 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario

## Rapport des commissaires en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Woodbine		
<b>Date</b>	20 mai 2023	<b>Heure de départ</b>	13 h 10
<b>Conditions météorologiques</b>	Nuageux (Temp. : 17 °C) Vent Sud-Ouest 8 km/h		
<b>État de la piste</b>	Type : Tapeta	Turf :	S/O
<b>Nombre de courses</b>	10 89 inscriptions		
<b>Retraits Vétérinaire :</b>	3	<b>Commissaires :</b>	4
		<b>Piste :</b>	

<b>Commissaire en chef</b>	<b>Commissaire associé</b>	<b>Commissaire associé</b>
Gunnar Lindberg	John Dorion	Allan Stiff

**Rapport sur les courses de la journée :** (Avant-dernier droit – Accidents, amendes, suspensions, objections, disqualifications, remboursements, incidents pertinents, détails globaux, examens de film, courses, réclamations, etc.)

### Bureau :

L'entraîneur Patrick Dixon s'est présenté à notre bureau pour une explication sur la Course 7 disputée hier, pensant que le cheval sur lequel se trouvait Emma avait pu interférer avec Skye plus tôt dans le dernier droit.

Il a indiqué avoir examiné à plusieurs reprises le dernier droit et avoir estimé qu'il n'y avait pas eu d'autres obstructions que celles qui se sont produites vers la fin du dernier droit.

La décision #2181376 a été rendue au nom du jockey Sahin Civaci, qui s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours, à être purgée les 28 mai et 1 et 2 juin 2023.

### **Examens de films :**

Examen de l'obstruction survenue hier lors de la Course 7 vers la fin du dernier droit.

Il s'agit de Leo Salles, d'Emma-Jayne Wilson et de Skye Chernetz.

Les représentants de la Guilde, Larry Attard et Gary Boulanger, étaient également présents.

Skye a déclaré qu'elle avait conservé sa direction et qu'elle sentait pouvoir gagner.

Emma était à l'extérieur lorsque Leo est sorti et s'est retrouvé dans sa direction.

Il a continué à sortir sans jamais essayer de redresser son cheval, il était derrière lui, ce qui l'a coûté la victoire.

Emma a déclaré qu'elle était à l'extérieur de Skye dans son couloir et qu'elle gardait sa direction.

Il a dit que si Léo n'arrivait pas à devancer Skye, elle aurait probablement remporté la course.

Leo a déclaré que son cheval prenait le départ pour la première fois et que lui-même le conduisait pour la première fois également.

Il avait changé son fouet pour sa main gauche en le frappant une fois pour ensuite le faire dévier vers moi.

Après discussion, on a conclu que l'infraction commise par Leo Salles justifiait une suspension de trois jours, les jours devant être déterminés.

### **Courses :**

Course 1 – Le #6, "Street Max", (Rachel Slevinsky), est parti avec difficulté. Aucune vidéo disponible en raison de difficultés techniques.

Course 2 – **Enquête** des commissaires pour le départ du #6, "Preetzah's Star", (Jason Hoyte).

Le cheval a reculé au départ en frappant les barrières et en les ouvrant plus tôt que prévu.

Le remboursement des paris mutuels a été accordé et le cheval n'a pas été placé pour cause de mauvais départ.

On a opéré un remboursement de \$ 29,863.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/D7EoS6XT9o>

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – ***Ruling Angel Stakes*** – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

**Paris mutuels : \$ 5,589,092**

**Réclamations :**

**Course10**

Le #2, "Canyouhearmenow", pour \$ 15,000, ira au propriétaire-entraîneur Zeljko Krcmar.